

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3302)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 341

présenté par

M. Potier, M. Vallaud, M. Aviragnet, Mme Biémouret, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« Il tient compte des indicateurs pour le suivi national des Objectifs de développement durable élaborés par l'Institut national de la statistique et des études économiques dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à ce qu'il soit tenu compte, dans l'évaluation de l'expérimentation, des indicateurs visant à indiquer la poursuite des Objectifs de Développement Durable.